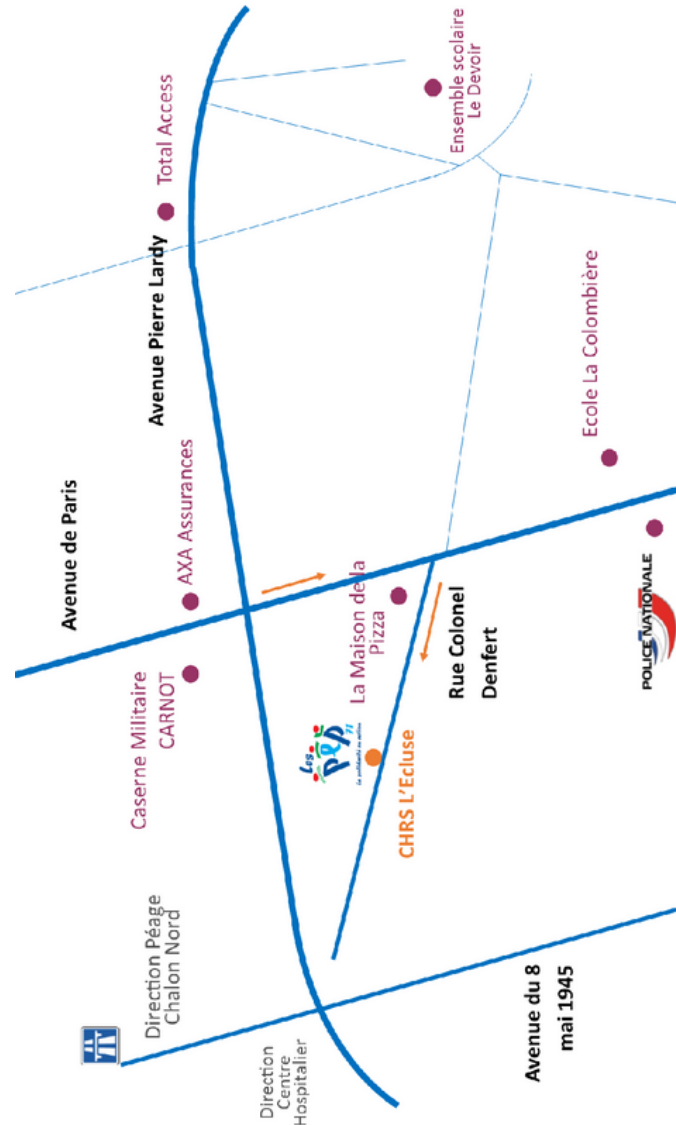


Horaires secrétariat

Lundi - Vendredi :
9h- 12h
13h- 17h

**POUR UNE DEMANDE
HÉBERGEMENT D'URGENCE,
CONTACTER LE 115.**

Plan d'accès



Siège Social

18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE

www.pep71.org



CHRS

18 rue Colonel Denfert
71100 Chalon-sur-Saône
chrs.lecluse@pep71.org
03.85.43.86.02



CHRS

Centre d'Hébergement et de
Réinsertion Sociale

Pôle Violences Intrafamiliales



Missions

Le CHRS a vocation à héberger à leur demande, en vue de leur insertion ou réinsertion sociale et/ou professionnelle, des femmes majeures avec enfant(s), rencontrant un ensemble de difficultés pour des raisons psychologiques, familiales, sociales, financières et/ou de violence. Les personnes accueillies acceptent un accompagnement global et une aide à la compréhension de leurs problèmes.

Principe de base

L'entrée au CHRS Écluse doit faire l'objet d'une demande au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO : 115) qui traite simultanément les demandes départementales d'hébergement d'urgence et d'insertion.

L'établissement a une capacité de 12 familles, soit 34 personnes. Elles sont hébergées dans des appartements individuels, meublés et équipés.

La prise en charge d'une famille au sein du CHRS Écluse PEP 71 se construit à partir des valeurs de solidarité et de laïcité. Ainsi, les personnes seront accueillies sans distinction d'aucune sorte et auront la garantie du respect de leurs droits.

Fonctionnement

ADMISSION

Après une évaluation et une orientation validée par le SIAO, l'admission se fait en plusieurs étapes pour laisser un temps de réflexion à la future résidente. Cette période permet l'échange avec la personne sur ses attentes et ses besoins.

L'ACCUEIL

L'accueil est effectué avec la bienveillance nécessaire à la précarité des situations des personnes reçues. À son arrivée, la personne reçoit le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement et établit l'état des lieux de l'appartement avec un membre de l'équipe socio-éducative. Ensuite, un temps est dédié à la famille pour l'aider à s'installer, répondre à ses questions et la rassurer. Après quelques jours passés dans l'établissement, la personne construit, avec un référent et le chef de service son contrat de séjour d'une durée de 6 mois renouvelables.

ACCOMPAGNEMENT

L'hébergement au CHRS est associé à un accompagnement co-construit avec chaque personne. Un projet individualisé est élaboré et s'appuie sur les observations de l'équipe socio-éducatives et les souhaits de la résidente. Il précise les objectifs et les moyens à mettre en place. L'accompagnement global de la résidente s'articule autour d'interventions spécifiques développées par les membres de l'équipe (la santé, l'insertion, le logement, la parentalité...). Elles prennent sens de part leur complémentarité et sont définies dans un projet individuel suivi par un référent. Le projet est réactualisé tous les 6 mois.

Départ

L'accueil au CHRS est une solution de transition. Le départ de chaque personne est préparé en amont. À sa demande, le CHRS poursuit l'accompagnement de la personnes dans le cadre d'un service de suite avec une durée maximum de trois mois.

Équipe pluridisciplinaire

L'équipe est constituée :

- d'une directrice
- d'une directrice adjointe
- d'une coordonnatrice de service
- d'une assistante de direction
- d'une secrétaire
- d'une secrétaire-comptable
- d'un comptable
- d'éducatrices spécialisées
- d'une monitrice-éducatrice
- d'une CESF
- d'une psychologue

Qui finance ?

La participation financière mensuelle correspond à 10% des ressources (arrêté préfectoral). Les factures d'eau, d'électricité, le loyer et les charges sont réglés par l'établissement qui est locataire du logement. Une caution de 400€ est demandée. Elle sera restituée en fin de séjour, déduction faite, le cas échéant, des réparations de dégradations.